

La fin des contrats aidés, des larmes à l'appétit du capital...

Pierre Bitoun et Laure Ferrand¹

Annoncée en août 2017, la fin des contrats aidés a déjà fait couler beaucoup de larmes chez ceux qui ont vu ou verront bientôt leur emploi supprimé. Mais elle a également fait couler beaucoup d'encre, sans que les véritables motivations de Macron et de son gouvernement aient été entièrement dévoilées.

S'inscrivant dans la politique dite de traitement social du chômage amorcée depuis le début des années 80, les contrats aidés représentaient en 2016 près de 460 000 emplois, présents dans le secteur marchand (les entreprises) et non marchand (l'État, les collectivités locales, les associations). Ils bénéficiaient le plus souvent à des personnes peu qualifiées, jeunes, seniors ou chômeurs de longue durée, pour lesquelles ce contrat, aussi mal payé et précaire soit-il, avait constitué la seule façon de trouver ou retrouver un travail, un sentiment d'utilité sociale, quelques revenus. Bref, un peu de dignité dans ce monde qui en est de plus en plus dépourvu ! Déjà engagée sous Hollande et poursuivie dans les six premiers mois de Macron (seulement 300 000 contrats prévus en 2017), leur baisse devrait continuer en 2018 (200 000), puis les années suivantes jusqu'à extinction complète, ou quasi complète, du dispositif.

D'une fin programmée...

Il s'agit donc du plus grand plan – non pas « social » ! – mais de licenciement qu'ait connu la France depuis 70 ans. Pour retrouver un précédent d'une ampleur moindre mais néanmoins conséquente, il faut en effet remonter à l'immédiat après-guerre où, dans un contexte et avec des objectifs bien différents (réduction des effectifs militaires liée à la fin de la guerre, épuration du personnel administratif compromis dans la collaboration, etc.), les Commissions de la Hache et de la Guillotine avaient procédé entre 1946 et 1949 à la suppression de 150 000 emplois dans la fonction publique. 150 000 postes dont la disparition avait d'ailleurs été rapidement compensée par les politiques de titularisation de l'emploi public que, programme du Conseil National de la Résistance aidant, on jugeait alors indispensables tant au bien commun qu'à celui des personnes. Autrement dit, toutes celles et ceux qu'on n'appelait pas encore des « ressources humaines »².

Autres temps, autres mœurs... Évacuant d'emblée toute idée de CDIisation ou de fonctionnarisation des emplois aidés, Macron et son gouvernement ont, pour justifier leur funèbre décision, avancé trois arguments dont aucun, en vérité, ne résiste à l'examen. « *Ils ne sont pas un tremplin pour l'insertion professionnelle* », lançait le 9 août 2017 la nouvelle ministre du Travail, Muriel Pénicaud, à la tribune de l'Assemblée nationale. Autant les innombrables témoignages fournis par les intéressés que diverses études statistiques prouvent le contraire. La DARES³ par exemple, l'une des directions du ministère de Mme Pénicaud, évalua ainsi

¹ Sociologues

² Cf. la tribune, déjà ancienne mais en tous points remarquable, de Jean-Pierre Dautun « Comment je suis devenu une ressource humaine », *Le Monde*, 13 mars 1993, que nous avons récemment reprise dans Pierre Bitoun et Yves Dupont, *Le Sacrifice des paysans*, L'Échappée, Paris, 2016.

³ Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques.

récemment, tous secteurs confondus, à plus de 50% ceux qui, après avoir terminé leur contrat aidé, avaient trouvé un autre emploi non aidé. « *Ils ne sont pas efficaces dans la lutte contre le chômage* », poursuivait-elle. Elle aurait dû, là encore, mieux lire les documents de ses propres services, DARES ou DGEFP⁴, démontrant que, surtout dans le secteur non marchand, l'effet sur la baisse du chômage est indéniable, de l'ordre d'un emploi supplémentaire créé pour chaque contrat aidé⁵. « *Ils sont extrêmement coûteux pour la nation* », assénait-elle enfin. Tout, ici, est affaire d'interprétation, et partant de choix non pas comptable mais politique. Ou plutôt de choix de classe, voire de superclasse : l'économie budgétaire, réalisée sur le dos des plus démunis et destinée à rentrer dans les clous de Bruxelles, serait d'environ 3 milliards d'euros par an, à comparer au cadeau fiscal de près de 3,5 milliards fait aux plus fortunés via la refonte de l'ISF⁶ ! « *Macron, président des riches* », soumission volontaire à la règle d'or de l'Union européenne, mensonge ou désinformation sur les statistiques de l'emploi, retour à la case chômage ou (ré)inscription au RSA⁷ pour les plus déshérités d'entre nous sont donc bien quelques-uns des fils que livre l'analyse de la décision, historique, prise l'été dernier.

Mais ce n'est pas tout. Car, pour comprendre jusqu'au bout de quoi il retourne, il ne faut pas céder au piège de l'argumentaire gouvernemental et, par conséquent, s'intéresser aussi à ce qu'il laisse de côté. Soit les besoins sociaux auxquels répondent, tant bien que mal et à bas coût, les emplois aidés. Que font en effet ces hommes et ces femmes affublés depuis plus de trente ans, de TUC en CUI-CAE⁸, d'acronymes aussi stigmatisants que mystificateurs ? Ils sont personnel auxiliaire dans les crèches, les écoles primaires, les collèges ou les lycées. On les retrouve aux côtés des personnes âgées et handicapées, des jeunes, des femmes, des chômeurs ou des migrants, ou on les croise encore au secrétariat, dans les cantines ou les jardins de la commune. Ils sont les maillons anonymes de la transition écologique, du fonctionnement quotidien des centres sociaux et de loisirs, des clubs sportifs, des associations culturelles et caritatives, ou ils contribuent encore au dynamisme des ONG françaises œuvrant à l'étranger. Et dès lors, le simple bon sens invite à se poser la question : comment va-t-on, à l'avenir, répondre à tous ces besoins qui, ne serait-ce que pour des raisons démographiques, iront crescendo ?

... au « cœur invisible des marchés »

C'est ici qu'intervient un autre acronyme : les SIB, les « Social Impact Bonds » ou « Bons à Impact Social ». Si une poignée de lanceurs d'alerte (collectifs citoyens, responsables d'associations, journalistes avertis) a déjà tenté, depuis quelques années, de mettre en garde l'opinion sur les dangers de ce nouveau dispositif⁹, force est hélas de constater que leur message n'est pas vraiment passé. Les Français, dans leur immense majorité, en ignorent jusqu'à l'existence. De Bond, à dire vrai, ils connaissent surtout l'illustre James ! En revanche, en haut lieu, on s'y affaire depuis environ une décennie, songeant aux infinis « ruissellements » que peuvent entraîner

⁴ Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

⁵ Cf. Laurent Jeanneau, « Le mauvais procès fait aux contrats aidés », *Alternatives économiques*, 23/08/2017.

⁶ Impôt de solidarité sur la fortune.

⁷ Revenu de solidarité active.

⁸ Travaux d'utilité collective, Contrat unique d'insertion, Contrat d'accompagnement dans l'emploi.

⁹ Cf. notamment les travaux du CAC, le Collectif des associations citoyennes, sur <http://www.associations-citoyennes.net/> ou Jean-Claude Boual, Michel Chauvière, Gabriel Garrigue, Éric Denoyelle, L'Appel des Appels, « Quand le social finance les banques et les multinationales », *Le Monde*, 10/03/2016.

les SIB. Appliqués d'abord ici et là, généralisés ensuite, déclinés enfin en diverses variantes de la même eau.

L'idée est ingénieuse, cupide et témoin, s'il en était encore besoin, de la complicité totale de nos dirigeants, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, avec le monde de la finance. Brièvement résumé, le système consiste à ce que les banques¹⁰ – et non des moindres (Goldman Sachs, Merrill Lynch, BNP, etc.) – avancent pour le compte du secteur public (État, collectivités territoriales, établissements publics) les fonds nécessaires à des actions sociales menées par des associations, en suivent la mise en œuvre, en contrôlent le résultat – avec bien entendu un évaluateur dit indépendant!¹¹ – et se retournent, en fin de parcours, vers la puissance publique pour réclamer le remboursement des sommes avancées. Avec un intérêt conséquent, allant jusqu'à 13 % l'an. Soit un doublement de la somme en sept ans. Le SIB, venu du Royaume-Uni en 2010 et d'ores et déjà mis en œuvre dans de nombreux pays (USA, Canada, Australie, plusieurs pays de l'UE) est donc remarquablement efficace : il crée un marché financier du « social », voire à terme de toute action réputée d'intérêt général, il caporalise les associations, encourage leur concentration et leur transformation en entreprises « rentables », il démultiplie et affine les liens entre les représentants du monde financier et les acteurs publics nationaux ou locaux, siphonne leur budgets et accroît donc d'autant la dette. Bref que rêver de mieux, sinon de le voir se propager en direction des pays pauvres, via son frère jumeau, le DIB ou « Development Impact Bond » ?

Se drapant d'incomparables vertus – ils incarneraient, à en croire leurs plus fervents propagandistes, « le cœur invisible des marchés » volant au secours de ceux que la main invisible a abandonnés¹² –, s'énonçant dans le jargon techno-concurrentiel d'usage (innovation, appel à projets, indicateurs chiffrés, culture du résultat, etc.), les SIB ont récemment fait leur entrée en France. Grâce d'abord à ce qu'il faut de rapports officiels ou de think tanks, d'articles sympathiques ou de lois de refonte de l'Économie sociale et solidaire (ESS), sans oublier quelques pénétrantes gamberges sur leur intitulé approprié à la culture hexagonale. Sous le nom de CIS, « contrats à impact social », ils sont depuis 2016 arrivés sur le marché – mieux vaut dire « le terrain » ! – et de nombreuses actions sont déjà en cours ou en projet. Destinées aux enfants ou aux personnes âgées dépendantes, aux femmes en difficulté et aux réfugiés, aux chômeurs ou allocataires du RSA de Seine-Saint-Denis ou des zones rurales mal en point. En attendant la suite des « expérimentations »...

Le CIS, consacré au placement des enfants mineurs dans le département du Nord, est ici doublement exemplaire¹³. D'une part, il condense les divers ingrédients à l'œuvre dans la mécanique trompeuse des contrats à impact social : appauvrissement préalable des finances publiques locales et des structures associatives, lancement de solutions à court terme et présentées comme plus économes et rentables, connivence entre acteurs privés et publics, etc. D'autre part,

¹⁰ Celles-ci peuvent prêter directement ou/et servir d'intermédiaire rémunéré recueillant, via l'émission de produits financiers (des obligations par exemple), les fonds d'autres investisseurs : fonds de pension, fondations d'entreprise, épargne salariale, etc.

¹¹ Un cabinet d'audit, par exemple, naturellement insoupçonnable de tout conflit d'intérêt...

¹² Cf. « Impact Investment : the invisible heart of markets », report of the Social Investment Taskforce established under UK's presidency of the G8, 15 septembre 2014, p. 42.

¹³ Cf. Elsa Sabado, « Dans le Nord, le partenariat public-privé s'étend aux placement des enfants mineurs », *Mediapart*, 10 avril 2017.

l'itinéraire du plus chaud partisan de ce CIS, Christophe Itier, est hautement instructif. Passé du secteur public chez Deloitte, l'un des *Big Four* mondiaux de l'audit et du conseil, il était début 2017 directeur de l'association « La Sauvegarde du Nord », président du Mouvement des entrepreneurs sociaux et référent Nord de La République en Marche. Après avoir échoué à être élu député de la première circonscription du Nord, il a été nommé en septembre 2017 Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire. Une trajectoire digne de La République en March...é !

La boucle immonde

Les fils de l'analyse peuvent donc maintenant être renoués. En décidant du plan, historique, de licenciement des emplois aidés, mais également d'autres mesures convergentes telles que la suppression de 120 000 fonctionnaires, surtout dans la FPT¹⁴, de nouvelles baisses des dotations de l'État aux collectivités locales ou bien encore l'extinction programmée de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages dont seuls les naïfs peuvent croire que les pertes de recettes, pour ces mêmes collectivités, en seront, à l'euro près, compensées, Macron, Philippe, Pénicaud et consorts sont à l'offensive. Ils ne se comportent pas seulement en gouvernants des riches ou en comptables de la règle d'or de l'UE. Ils sont – en même temps – les stratèges, non moins calculateurs, au service d'un marché du « social » ou des dégâts du capitalisme qui promet d'être gigantesque. Celui-ci nécessite que l'on fasse, et en grand, le ménage. Moins de moyens, moins de personnels statutaires ou aidés dans les services publics ou les associations, moins de tissus de solidarité défaits par l'étranglement des collectivités territoriales ou la disparition des petites associations, c'est autant de champ libre ouvert aux SIB et autres CIS. La méthode est éculée, pratiquée dans bien d'autres secteurs (éducation, santé, transports...), mais du moment qu'elle fonctionne ! Et qu'importe également, si la fabrication de cet énième continent marchand implique de dégrader les conditions de travail et de vie des travailleurs sociaux, de faire le tri des pauvres ou de liquider encore l'emploi de centaines de milliers de leurs homologues ! Il ne faut en effet se faire aucune illusion. Si nous ne nous opposons pas à cette violence, cynique et extrême, la boucle, demain, sera bouclée : les hommes et les femmes, anciennement sujets précaires mais titulaires d'emplois aidés, seront devenus les objets juteux de la finance mondialisée. Et dans leurs larmes, coulera l'appétit sans limites du capital. Mais quand donc comprendrez-vous qu'il est capital de s'unir, dans les esprits, la rue, les institutions, pour en finir avec ces métamorphoses organisées de la marchandise ?

¹⁴ Fonction publique territoriale. Sur les 120 000 postes de fonctionnaires à supprimer, 70 000 le seraient dans ce secteur.